



AVIVA INVESTORS FRANCE

# Afer Oblig Monde Entreprises

**rapport  
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2020

# ■ Sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i> .....	<b>3</b>
<i>rapport d'activité</i> .....	<b>9</b>
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</i> .....	<b>14</b>
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i> .....	<b>16</b>
<i>comptes annuels</i> .....	<b>19</b>
<i>bilan</i> .....	<b>20</b>
<i>actif</i> .....	<b>20</b>
<i>passif</i> .....	<b>21</b>
<i>hors-bilan</i> .....	<b>22</b>
<i>compte de résultat</i> .....	<b>23</b>
<i>annexes</i> .....	<b>24</b>
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	<b>24</b>
<i>évolution actif net</i> .....	<b>27</b>
<i>compléments d'information</i> .....	<b>28</b>
<i>inventaire</i> .....	<b>35</b>

<b>Société de gestion</b>	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex
<b>Commissaire aux comptes</b>	DELOITTE & ASSOCIÉS 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cedex
<b>Commercialisateurs</b>	AVIVA VIE AVIVA EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- distribution et/ou capitalisation : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, l'OPCVM pourra payer des acomptes sur dividende.

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif d'offrir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Capital Global Corporate Index EUR Hedged, en recherchant principalement des opportunités de rendement ou un rapport rendement/risque favorable sur les marchés internationaux d'obligations d'entreprises de notation « Investment Grade » ou de haut rendement des pays développés ou émergents.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence du FCP est l'indice Bloomberg Barclays Capital Global Corp Index EUR Hedged (cours de clôture, coupons réinvestis). Il est calculé quotidiennement et publié par Barclays Capital.

L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

## Stratégie d'investissement :

### Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs ou de fonds.

Le FCP sera investi directement, à travers la détention de titres vifs, ou indirectement, à travers l'utilisation d'OPC, en toutes catégories d'obligations et autres titres de créance internationaux, tant publics que privés, émis indifféremment dans des pays développés ou dans des pays émergents.

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 0% et 50% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellé en euros ou dans une autre devise que l'euro.

Le portefeuille pourra également être investi entre 50% et 100% de l'actif net aux parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou d'instruments intégrant des dérivés. La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre -1 et +10.

Le portefeuille du FCP sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- le gérant recherchera à investir sur des obligations qui présentent des opportunités de rendement ou un rapport rendement/risque favorable, sur tous les segments du marché obligataire.
- le gérant effectuera une sélection rigoureuse des titres ou OPC dans lesquels il souhaite investir en fonction de ses anticipations et de ses choix de gestion.
- les titres ou OPC seront ensuite sélectionnés en fonction des critères de notation et limites du FCP.

Les OPC seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

S'agissant des titres de créances négociables, les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité,
- gestion de l'exposition globale au risque crédit,
- gestion de l'allocation sectorielle,
- sélection des émetteurs,
- choix de titres.

L'OPCVM est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre -1 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi :	Euro : de 0% à 100% de l'actif net Toutes devises : de 0% à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par l'OPCVM :	Entre 0% et 100% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé :	International : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 100% de l'actif net

### Les actifs hors dérivés intégrés

#### => *Actions et titres donnant accès au capital*

Le FCP n'aura pas recours à cette catégorie d'instruments.

#### => *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le FCP pourra être investi entre 0% et 50% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro ou dans toute autre devise.

Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques y compris des pays émergents. Ils relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 50% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### => **Actions et parts d'OPC**

Le FCP pourra investir entre 50% et 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de parts ou actions d'OPC, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

#### **Les instruments dérivés**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
  - Options
  - Swaps
  - Change à terme
  - Dérivés de crédit : Credit Default Swap (Indices et Single name)  
Total Return Swap (Indice et Single Name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
  - Augmentation de l'exposition au marché

#### Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com).

### **Les instruments intégrant des dérivés**

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - Droits et warrants
  - Obligations callables
  - Obligations puttables

### • Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans les limites précisées par ailleurs
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10%, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

### **Effet de levier maximum**

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

### **Contreparties utilisées**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie "Informations particulières sur l'utilisation des TRS").

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

### **Garanties financières**

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC monétaires court terme.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

#### **Risques principaux :**

##### **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

##### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

##### **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

##### **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

##### **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)**

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

##### **Risque lié aux pays émergents**

L'OPCVM peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

##### **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

##### **Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)**

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

##### **Risque lié à l'investissement en obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion

##### **Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

### **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut être exposé à des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

### **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé de manière accessoire à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risques accessoires :**

#### **Risque actions**

Le porteur de parts peut être exposé de manière accessoire aux fluctuations des marchés des actions.

#### **Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs, destiné notamment à servir de support à des contrats d'assurance-vie souscrits par l'AFER auprès du Groupe Aviva. Durée de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui recherchent un investissement en instruments diversifiés permettant une exposition directe ou indirecte aux marchés des pays émergents et qui acceptent les risques inhérents à ces marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

**Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.**

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : [www.affer.fr](http://www.affer.fr).
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. [dirjur@avivainvestors.com](mailto:dirjur@avivainvestors.com)
- Date d'agrément par l'AMF : 7 mars 2014.
- Date de création du Fonds : 30 avril 2014.

# rapport d'activité

## Environnement économique

La croissance mondiale n'a progressé que de 2,9% en 2019, son rythme le plus faible depuis 2009. Les politiques monétaires accommodantes n'ont que très partiellement amorti les effets des incertitudes liées au Brexit et au conflit commercial sino-américain. L'année 2020 a débuté avec l'espoir d'un redressement de la croissance mondiale, dans le sillage notamment de la signature, mi-janvier, de l'accord commercial partiel entre les États-Unis et la Chine mais aussi des effets décalés des assouplissements monétaires de 2019. Cet espoir a malheureusement fait long feu avec un scénario imprévisible et inédit : la pandémie de Covid-19.

Ce nouveau coronavirus a tout d'abord frappé la Chine en janvier puis l'Asie. L'épidémie s'est ensuite successivement étendue à l'Europe, aux États-Unis et à l'hémisphère sud. Face à l'urgence sanitaire, des mesures de confinement et de distanciation sociale inédites ont été prises dans de nombreux pays. Elles ont provoqué l'arrêt brutal d'une grande partie de l'économie avec un choc d'offre en coupant les chaînes d'approvisionnement et surtout un choc de demande. Les secteurs exigeant des interactions sociales – secteur aérien, tourisme, services – se sont retrouvés à l'arrêt total. Le « Grand confinement » a provoqué la récession mondiale la plus profonde depuis la Grande Dépression. Le PIB des pays de l'OCDE a reculé en rythme trimestriel de 0,9% au premier trimestre puis de 9,8% au deuxième, et ce avec de fortes disparités entre pays. Les échanges mondiaux se sont également effondrés. De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de chômage partiel ou des subventions aux salaires pour tenter d'amortir les effets dévastateurs sur l'emploi.

Gouvernements et banques centrales ont déployé, de manière coordonnée, des mesures de soutien fiscal et monétaire sans précédent pour amortir le choc sur les revenus des ménages et des entreprises, et ainsi éviter une récession durable. Les mesures fiscales déployées sont estimées par le FMI à 12.000 milliards de dollars, soit 14% du PIB mondial. La dette publique mondiale s'est envolée à 100% du PIB, un niveau jamais atteint.

Même si l'activité a fortement rebondi lors de la réouverture progressive des économies en mai et juin, la durée et l'intensité du choc demeurent très incertaines. Son rythme, largement conditionné à la découverte d'un vaccin ou d'un traitement contre la Covid-19, est d'autant plus incertain que de nouvelles mesures de restriction ont été prises, notamment en Europe, au début de l'automne dans la crainte d'une deuxième vague de l'épidémie. La distanciation sociale « volontaire » des populations freine également, selon le FMI, la reprise.

Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB mondial devrait chuter de 4,4% en 2020, avec des écarts significatifs entre pays. Le PIB des économies avancées devrait reculer de 5,8%. Le rebond mondial de 5,5% attendu en 2021 (+3,9% pour les économies avancées), également très hétérogène d'un pays à l'autre, ne permettra pas de recouvrer les niveaux de PIB d'avant crise. La Covid-19 est pour le moment un choc désinflationniste. En principe, les mesures budgétaires et monétaires ne devraient pas faire remonter l'inflation dans l'immédiat. À quoi s'ajoute la chute des prix du pétrole à des plus bas depuis mi-2017.

La croissance américaine a ralenti en 2019 à 2,2%, au plus bas depuis trois ans. Les États-Unis, qui sont très rapidement devenus le plus grand foyer de propagation de l'épidémie, ont vu, selon l'OCDE, leur PIB reculer, en rythme trimestriel, de 1,3% au premier trimestre puis de 9,5% au deuxième. L'administration Trump a fait voter fin mars un plan de relance sans précédent de 2.000 milliards de dollars, notamment en faveur des ménages à plus bas revenus. La reprise économique qui s'est progressivement amorcée est jugée « très incertaine » par Jerome Powell, le président de la Fed. Alors que les principales mesures de soutien aux ménages ont pris fin début août, il continue à appeler de ses vœux un nouveau volet fiscal notamment pour soutenir la consommation et le moral des ménages. Mais le vote était toujours bloqué fin septembre au Congrès en raison du durcissement de la campagne pour les élections du 3 novembre. Le regain de tensions avec la Chine ces derniers mois est également un élément d'incertitude. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB américain devrait reculer de 4,3% cette année pour rebondir de 3,5% l'an prochain.

Après une croissance limitée à 1,3% en 2019, et un net ralentissement en fin d'année, la zone euro est, avec le Royaume-Uni, la zone la plus touchée par la pandémie. C'est là que les confinements ont été les plus sévères. Après un repli de 3,6% au premier trimestre, le PIB de la zone a chuté de 12,1% au deuxième trimestre avec des écarts marqués entre pays. L'Espagne, l'Italie et la

France sont les plus touchées tandis que l'Allemagne, dont l'économie est moins exposée aux secteurs liés aux interactions sociales et au tourisme, a connu un repli un peu moins brutal. Face aux énormes moyens budgétaires déployés par les États, Bruxelles a suspendu le pacte de stabilité et les contraintes budgétaires de la zone euro. En juillet, l'accord historique sur un projet de plan de relance budgétaire européen de 750 milliards d'euros, financé pour la première fois par la dette commune, a été salué. Alors que la reprise post-confinement marquait des signes d'essoufflement au cours du troisième trimestre, l'Europe est confrontée à une résurgence de la Covid-19 depuis août qui alimentent les inquiétudes sur les perspectives de croissance. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB de la zone euro devrait reculer de 8,3% cette année pour rebondir de 5,2% l'an prochain.

Le Royaume-Uni, qui a enregistré une croissance limitée à 1,3% en 2019, a été durement touché par la pandémie. Cette crise sanitaire et économique vient s'ajouter à l'épineux dossier du Brexit. L'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne est effectif depuis le 31 janvier 2020 sans que les relations futures avec l'Union européenne ne soient encore définies. Le pays a de plus imposé, après une longue hésitation, l'un des plus longs confinements. Le gouvernement a annoncé en juillet un plan de relance de 30 milliards de livres. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB du Royaume-Uni devrait reculer de 9,8% cette année pour rebondir de 5,9% l'an prochain. Alors que les négociations sur les futures relations avec l'Union européenne étaient dans l'impasse fin septembre, le pays est sous la menace d'un « hard Brexit » qui pourrait, parallèlement aux nouvelles mesures de restrictions décidées à l'automne, fragiliser un peu plus la reprise.

Pénalisée par la hausse de la TVA en octobre, plusieurs typhons meurtriers et le conflit commercial sino-américain, l'économie japonaise a enregistré au quatrième trimestre 2019 son premier recul (-1,8%) en cinq trimestres. Début 2020, l'économie a été frappée par la pandémie. Après avoir enregistré une croissance de 0,7% en 2019, le Japon est officiellement entré en récession au premier trimestre 2020 (-0,6%), et ce pour la première fois depuis 2015. L'archipel a connu au deuxième trimestre un choc de croissance inédit (-7,9%). Le gouvernement a déployé une relance budgétaire estimée à plus de 40 % du PIB, soit deux fois plus qu'en 2008. Si l'épidémie est contenue sur l'archipel, le PIB devrait, selon le FMI, reculer 5,3% en 2020 pour ne rebondir que de 2,3% en 2021.

Après un ralentissement largement anticipé de sa croissance à 6,1% en 2019 en raison du rééquilibrage de la croissance chinoise vers la consommation intérieure, la Chine a été le premier pays officiellement touché par l'épidémie. Son PIB a chuté de 6,8% au premier trimestre 2020. La reprise a toutefois été forte au deuxième trimestre (+3,2%) dans le sillage de mesures efficaces de contrôle de l'épidémie mais aussi d'importantes mesures de soutien. Le pays devrait être l'un des seuls à éviter la récession en 2020 avec une croissance estimée par le FMI à 1,9% puis de 8,2% en 2021. La croissance chinoise est toujours à la merci des tensions commerciales et diplomatiques avec les États-Unis.

### Banques centrales

Déjà ultra-accommodantes en 2019, les grandes banques centrales ont, face à la menace de récession, assoupli encore davantage, dès mars, leur politique monétaire avec des mesures exceptionnelles d'une ampleur inédite : baisse de taux et politique de taux zéro dans les pays développés, montée en puissance des programmes de rachat d'actifs, interventions ciblées dans certains segments financiers. En rachetant massivement sur les marchés de la dette souveraine et désormais d'entreprises, les banques centrales visent à soulager les banques pour les inciter à maintenir, voire relancer, leurs prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également réussi à endiguer la chute des marchés financiers en mars et permettre leur rebond.

Après trois baisses de taux en 2019 et une reprise à l'automne, pour la première fois depuis 10 ans, des injections de liquidités, la Réserve fédérale américaine a réagi en mars, rapidement et massivement. Elle a abaissé ses taux d'intérêt directeurs jusqu'à une fourchette de 0%-0,25% et s'est engagé sur des achats « illimités » d'obligations d'État. Un important programme de prêt garanti a été mis en place. Inquiète de la lenteur de la reprise économique et des perspectives de l'emploi, la Fed a élargi en juin son programme de rachat d'actifs à la dette d'entreprise. Elle est également prête à maintenir son principal taux directeur à zéro jusqu'à fin 2022. Fin août, la Fed a révisé sa stratégie en incluant un objectif d'inflation moyen de 2%, signifiant qu'elle était prête à une plus grande flexibilité sur l'inflation afin de privilégier l'emploi et la croissance. Pour l'heure, la Fed prévoit une inflation de 1,2% en 2020 et fixe un objectif de 2% en 2023. Jerome Powell a réitéré à plusieurs reprises sa prudence sur le rythme de la reprise américaine et appelé de ses vœux un nouveau volet fiscal.

Dans le sillage de la Réserve fédérale, la Banque centrale européenne a relancé à partir de novembre 2019 sa politique d'injection de liquidités pour stimuler une croissance atone en zone euro. C'est aussi dans le sillage de la Fed que la BCE est rapidement passée à l'action en mars pour rassurer les marchés et soutenir le crédit. La BCE a lancé un nouveau programme de rachats d'actifs de 750 milliards d'euros. Ce plan a été renforcé en juin pour totaliser 1,35 milliard d'euros, soit plus de 10 % du PIB de la zone euro. Il sera prolongé au moins « jusqu'à fin juin 2021 », contre fin 2020 initialement. La BCE a également allégé temporairement les exigences de capitaux propres et les mesures concernant les prêts à risques. Déjà au plancher avant la crise, les taux de la BCE n'ont pas été abaissés. Le taux de la facilité de dépôt reste inchangé à -0,5% et le taux de refinancement à zéro. L'inflation est

passée en territoire négatif en août en zone euro. La banque centrale surveille, à ce titre, de près l'appréciation de l'euro qui a franchi en septembre le seuil des 1,20 dollar. La BCE prévoit désormais une inflation à 0,3 % en 2020, 0,8 % en 2021 et 1,3 % en 2022, encore loin de son objectif « proche mais inférieure à 2 % ».

### **Marchés de taux**

#### Les taux souverains

Sur les marchés obligataires, les taux longs ont poursuivi au quatrième trimestre 2019 la remontée initiée en septembre, et ce dans l'espoir de l'apaisement du conflit commercial sino-américain et d'un retour à meilleure fortune de la croissance mondiale. Mais dès janvier 2020, le regain d'inquiétudes a enclenché un vaste mouvement de fuite vers la qualité qui s'est amplifié au fur et à mesure que la pandémie paralysait l'économie mondiale. La promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie a renforcé l'attrait des investisseurs pour les obligations souveraines jugées sûres. Durant l'été, la fuite vers la qualité a également été alimentée par la résurgence des inquiétudes sur le rythme de la reprise économique, aux Etats-Unis notamment, mais également sur une possible deuxième vague de Covid-19 à l'automne. L'évolution des rendements a toutefois été volatile depuis le rebond, fin mars, des marchés d'actions.

Sur les 9 premiers mois de l'année, le rendement de l'emprunt d'État américain à dix ans a chuté de 123 points de base, à 0,62% fin septembre. Il a inscrit un plus bas historique à 0,37% le 9 mars. En zone euro, la tendance a également été au repli mais moindre qu'outre-Atlantique. Le Bund allemand à 10 ans a joué son traditionnel rôle de valeur refuge. Il perdu sur les neuf premiers mois de l'année 23 points de base à -0,55% avec un plus bas le 9 mars à -0,91%. En France, l'OAT à 10 ans a perdu sur la période 30 points de base à -0,32%. Mais en mars, au plus fort de l'aversion au risque, son parcours a été très contrasté. Après un plus bas à -0,38% le 9 mars, le rendement a fortement remonté avec un haut à +0,39%. Les mesures exceptionnelles adoptées en zone euro ont en effet tout d'abord pesé sur la dette européenne, et notamment sur les rendements français et ceux des emprunts des États périphériques.

Les rendements des emprunts italiens et espagnols étaient déjà sous pression dès février alors que ces pays étaient les premiers et les plus touchés en Europe par la pandémie. Le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans italien a ainsi affiché un plus haut le 17 mars à 2,44%. En juillet, le projet de plan de relance budgétaire européen, preuve de la solidarité entre États-membres, a rassuré les investisseurs et alimenté, au troisième trimestre, une détente des rendements des emprunts périphériques. Le taux des obligations souveraines italiennes à 10 ans s'affichait fin septembre à 0,75%, soit un repli de 66 points de base depuis le début de l'année et de 169 points de base depuis son plus haut annuel.

#### Le crédit

Le marché du crédit européen a connu une fin d'année 2019 contrastée. Tandis que la remontée des taux longs souverains a provoqué une consolidation des obligations Investment Grade, l'appétit pour le risque a, en revanche, profité au segment High Yield. Dès le début 2020, le retour de l'aversion au risque a été défavorable aux obligations à haut rendement. La tendance s'est brutalement accélérée le 24 février avec la pandémie. Le segment Investment grade n'a pas été épargné mais c'est le haut rendement qui a le plus violemment décroché, dans le sillage des actions. L'intervention des banques centrales fin mars mais aussi les réponses budgétaires sans précédent ont quand même permis de limiter la dislocation. Les mesures de soutien à l'économie ont alimenté jusqu'en août la reprise du crédit européen. Le segment « High Yield » a été le plus recherché malgré le risque de remontée du taux de défaut. Les rachats d'actifs de la BCE et la liquidité ainsi améliorée ont également soutenu le marché. Fin septembre, le regain d'inquiétudes sur les perspectives économiques a néanmoins ravivé la défiance à l'égard des obligations d'entreprises notées « Haut Rendement ». Sur les neuf premiers mois de l'année, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a progressé de 0,8% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro reculait de 2,4%.

### **La politique de gestion**

À fin septembre 2020, l'actif net du fonds était de 128 millions d'euros, en nette hausse par rapport à un an auparavant et son rendement actuariel de 1,82% contre 1,09% à fin septembre 2019.

Au 30 septembre 2020, le portefeuille présentait une durée moyenne de 5,27 soit une sous-sensibilité par rapport à son indice de référence liée à la sous-pondération structurelle au marché USD.

Sur la période, la performance du FCP a été de 0,94% contre 4,29% pour son indice de référence (Bloomberg Barclays Capital Global Corp Index EUR Hedged).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	98 666 914,85	102 106 993,30
AVIVA INVESTORS SICAV US INVESTMENT GRADE BOND FUND SICAV	25 051 265,50	-
AVIVA INVESTORS GLOBAL INV CORPORATE BOND FUND I SICAV EUR	17 897 389,70	-
AVIVA INV.ALPHA YIELD FCP 4DEC	16 935 390,01	-
AVIVA INVESTORS CRÉDIT EUROPE ID	14 574 502,09	-
AVIVA INVESTORS GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND EUR SICAV	12 805 504,79	1 147 882,96
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	8 026 665,85	-
AVIVA EURO CREDIT BONDS 1-3 HEDGE DUR	3 315 858,25	-
AVIVA INVESTORS SICAV EMERGING MARKETS CORPORATE BOND SICAV	2 895 298,26	-
BANK OF AMERICA VAR 23/04/2027	865 915,24	862 858,54

**Politique de vote**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

**Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires**

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

**Frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.avivainvestors.fr](http://www.avivainvestors.fr).

**Risque global**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

**Politique de rémunération**Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une

part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com)

### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2019, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 12 712 788 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2019 à l'ensemble des 147 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 856 950 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 324 272 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

### **Effets de levier**

Levier brut : 129%.

Levier net : 99%.

### **Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>42 638 468,43</b>
- Change à terme :	<b>42 638 468,43</b>
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	-

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	570 000,00
<b>Total</b>	<b>570 000,00</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Aviva Investors France

14 rue Roquépine  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

---

Aux porteurs de parts du FCP AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
572 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 02 572 028 041

Une entrée du réseau Deloitte



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas



d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 January 2021

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

Oliver GALPINNE

3 | AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 30 septembre 2020

# comptes annuels

# BILANactif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>123 117 926,95</b>	<b>32 655 734,03</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	5 779 472,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	123 117 926,95	26 876 261,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
• <b>Créances</b>	<b>43 094 766,96</b>	<b>5 530 414,65</b>
Opérations de change à terme de devises	43 094 766,96	5 530 414,65
Autres	-	-
• <b>Comptes financiers</b>	<b>5 129 738,48</b>	<b>99 202,17</b>
Liquidités	5 129 738,48	99 202,17
• <b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>171 342 432,39</b>	<b>38 285 350,85</b>

# BILAN passif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	124 823 991,23	30 024 614,78
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 048 931,67	410 852,21
• Report à nouveau	148 910,27	14 771,75
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 720 613,04	109 100,60
• Résultat de l'exercice	-453 323,14	35 133,46
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>128 289 123,07</b>	<b>30 594 472,80</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>43 053 309,14</b>	<b>7 689 512,74</b>
Opérations de change à terme de devises	42 384 111,48	5 695 934,37
Autres	669 197,66	1 993 578,37
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,18</b>	<b>1 365,31</b>
Concours bancaires courants	0,18	1 365,31
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>171 342 432,39</b>	<b>38 285 350,85</b>

# HORS-bilan

30.09.2020

30.09.2019

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 455,28	2 184,54
• Produits sur actions et valeurs assimilées	563,62	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	548 057,16	190 488,88
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>551 076,06</b>	<b>192 673,42</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 222,47	-25,58
• Autres charges financières	-503,37	-128,77
<b>Total (II)</b>	<b>-3 725,84</b>	<b>-154,35</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>547 350,22</b>	<b>192 519,07</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-869 944,47	-129 104,52
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-322 594,25</b>	<b>63 414,55</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-14 606,16	18 299,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-116 122,73	-46 580,95
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-453 323,14</b>	<b>35 133,46</b>

## 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Méthode de comptabilisation

#### Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

#### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Actif net	1,2% maximum TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 13 à 156 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net	Néant

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

### Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

### Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :
  - 09/01/2020 : mise à jour des frais courants et mise à jour du capital social ;
  - 07/02/2020 : mise à jour des performances ;
  - 30/04/2020 : wording Benchmark ;
  - 16/07/2020 : changement de SRRI (de 3 à 4).
- Changement à intervenir : Néant.

armes

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.



# 2 évolution actif net

Devise	30.09.2020	30.09.2019
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>30 594 472,80</b>	<b>18 998 842,86</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	100 661 199,92	13 337 354,48
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-3 571 889,40	-2 756 302,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 736 347,41	311 076,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-278 396,22	-64 411,39
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-4 542,00	-1 752,00
Différences de change	-235 813,30	-133 994,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-914 924,52	911 595,34
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-204 778,95	710 145,57
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	710 145,57	-201 449,77
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-24 768,97
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-322 594,25	63 414,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-200 077,03	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-174 660,34	-46 580,95
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>128 289 123,07</b>	<b>30 594 472,80</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 129 738,48
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,18
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 129 738,48	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,18	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	21 296 639,19	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	21 311 039,81	-	-	-
Comptes financiers	-	0,18	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>43 094 766,96</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		21 296 639,19
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		21 798 127,77
Autres Créances :		
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>43 053 309,14</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		21 311 039,81
Montant total négocié des Achats à terme de devises		21 073 071,67
Autres Dettes :		
Dépôts de garantie (reçus)		570 000,00
Frais provisionnés		99 197,66
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	932 585,3956	100 661 199,92	34 390	3 571 889,40
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>0,95</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>123 117 926,95</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
12/03/20	116 122,72	0,12	-	-
17/09/20	58 537,62	0,05	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	<b>174 660,34</b>	<b>0,17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

	30.09.2020	30.09.2019
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	148 910,27	14 771,75
Résultat	-453 323,14	35 133,46
<b>Total</b>	<b>-304 412,87</b>	<b>49 905,21</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	49 905,21
Capitalisation	-304 412,87	-
<b>Total</b>	<b>-304 412,87</b>	<b>49 905,21</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	283 531
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
18/06/20	106 416,84	0,10
17/09/20	93 660,19	0,08
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	<b>200 077,03</b>	<b>0,18</b>

	30.09.2020	30.09.2019
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 048 931,67	410 852,21
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 720 613,04	109 100,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-200 077,03	-
<b>Total</b>	<b>3 569 467,68</b>	<b>3 569 467,68</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 569 467,68	519 952,81
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>3 569 467,68</b>	<b>519 952,81</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	283 531,00
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017	30.09.2016
<b>Actif net</b>	<b>128 289 123,07</b>	30 594 472,80	18 998 842,86	19 558 028,12	19 246 705,95
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>1 181 726,3956</b>	283 531	185 410	184 544	182 298
<b>Valeur liquidative</b>	<b>108,56</b>	107,9	102,46	105,98	105,57
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	<b>0,18</b>	-	0,44	0,05	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	<b>0,17</b>	0,26	0,439	0,49	0,58
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	0,001	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-0,25</b>	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 30 avril 2014.

# 4 inventaire au 30.09.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0011521525	AVIVA EURO CREDIT BONDS 1-3 HEDGE DUR	PROPRE	4 898,00	5 052 923,74	EUR	3,94
FR0010645325	AVIVA INV.ALPHA YIELD FCP 4DEC	PROPRE	12,4403	16 956 288,26	EUR	13,22
FR0007030663	AVIVA INVESTORS CRÉDIT EUROPE ID	PROPRE	26 908,9239	19 067 932,56	EUR	14,86
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	7 724,0311	11 171 575,14	EUR	8,71
LU0650813693	AVIVA INVESTORS GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND EUR SICAV	PROPRE	185 700,25	16 674 341,14	EUR	13,00
LU1220879560	AVIVA INVESTORS GLOBAL INV CORPORATE BOND FUND I SICAV EUR	PROPRE	211 629,526	24 545 977,55	EUR	19,13
LU1184721287	AVIVA INVESTORS SICAV EMERGING MARKETS CORPORATE BOND SICAV	PROPRE	5 166,796	5 126 333,79	EUR	4,00
LU2144877300	AVIVA INVESTORS SICAV US INVESTMENT GRADE BOND FUND SICAV	PROPRE	24 280,00	24 522 554,77	EUR	19,12
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>123 117 926,95</b>		<b>95,97</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>123 117 926,95</b>		<b>95,97</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	5 129 738,48	5 129 738,48	EUR	4,00
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	-0,16	-0,18	GBP	-0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>5 129 738,30</b>		<b>4,00</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	COLLATÉRAL ESP RECU	PROPRE	-570 000,00	-570 000,00	EUR	-0,44
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>-570 000,00</b>		<b>-0,44</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-99 197,66	-99 197,66	EUR	-0,08
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-99 197,66</b>		<b>-0,08</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>4 460 540,64</b>		<b>3,48</b>
<b>Change a terme</b>						
	OACT 201015 USD/EUR	RECU	7 000 000,00	5 969 287,36	USD	4,65
	OACT 201015 USD/EUR	VERSE	-5 944 510,54	-5 944 510,54	EUR	-4,63
	OACT 201015 USD/EUR	RECU	13 000 000,00	11 065 399,08	USD	8,63
	OACT 201015 USD/EUR	VERSE	-10 910 243,27	-10 910 243,27	EUR	-8,50
	OACT 201015 USD/EUR	RECU	5 000 000,00	4 261 952,75	USD	3,32

## AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 201015 USD/EUR	VERSE	-4 218 317,86	-4 218 317,86	EUR	-3,29
	OVCT 201015 USD/EUR	RECU	21 625 989,00	21 625 989,00	EUR	16,86
	OVCT 201015 USD/EUR	VERSE	-24 796 000,00	-21 137 319,19	USD	-16,48
	OVCT 201015 USD/EUR	RECU	172 138,77	172 138,77	EUR	0,13
	OVCT 201015 USD/EUR	VERSE	-204 000,00	-173 720,62	USD	-0,14
<b>Total Change a terme</b>				<b>710 655,48</b>		<b>0,55</b>
<b>Total AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES</b>				<b>128 289 123,07</b>		<b>100,00</b>